

même question pourra revenir encore sur le tapis; autant vaut donc savoir au juste à quoi nous en tenir sur l'application de la nouvelle loi du service civil à l'égard des fonctionnaires de la Chambre des communes. A cet effet, je conseillerais à l'honorable député de ne pas insister pour l'adoption de sa motion; et comme nous avons tous le même objet en vue, il y a tout à gagner à suivre le conseil que l'on a donné.

M. GERVAIS: Me rangeant en ceci à l'avis du ministre des Finances, je propose le renvoi de la suite du débat à une autre séance.

L'hon. M. FIELDING: Réserveons la motion pour un autre jour.

M. GERVAIS: Fort bien.

M. R. L. BORDEN: Les fonctionnaires des services administratifs sont nommés par décret du conseil, tandis que la Chambre nomme les siens par voie de résolution; mais de même qu'un décret du conseil ne peut que nommer un candidat déjà proposé par la commission du service civil, de même la Chambre ne doit porter son choix que sur une personne proposée de cette manière. J'ignore tout à fait ce que le comité a pu faire. A certain point de vue il peut avoir pleinement raison; cependant il me paraît fortement à désirer que l'on se conforme aux dispositions de la loi et, à l'instar du ministre des Finances, je considère que nous devrions obtenir à ce sujet l'opinion du ministère de la Justice ou de légistes compétents.

M. SPROULE: J'imagine que lorsqu'on aura obtenu cette opinion, il en sera donné communication à la Chambre.

L'hon. M. FIELDING: Le greffier se conformera au désir de la Chambre à cet égard, (La motion est retirée.)

DEPOT D'UN BILL PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DE L'INSPECTION DU GAZ.

L'hon. WM TEMPLEMAN demande à déposer un projet de loi (n° 132) portant modification de la loi de l'inspection du gaz.

—Monsieur l'Orateur, la modification la plus importante réside en l'article 3. La loi actuelle autorise une réduction de tant pour cent afin de parer aux erreurs qui surviennent dans l'inspection des compteurs. Le pour-cent est réduit afin d'assurer plus de précision dans les compteurs en usage.

C'est surtout à la demande des fonctionnaires du ministère et de la ville de Toronto que cet amendement est inséré dans le bill. Un autre amendement tend à autoriser l'essai du gaz dans le but d'en déterminer les qualités calorifiques. A l'heure actuelle,

les essais ne portent que sur la puissance lumineuse.

Les amendements qui suivent n'ont guère d'importance; en divers articles, le mot "district" est inséré à la place des mots "cité, ville et endroit", vu que le travail du département est réparti par districts.

(La motion est adoptée et le bill lu la 1re fois.)

DEPOT D'UNE RESOLUTION CONCERNANT LE PARC DES MONTAGNES ROCHEUSES.

L'hon. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires indiennes) propose à la Chambre de se former en comité général, mardi prochain, pour la discussion d'un projet de résolution ainsi conçu:

Sont approuvés par cette Chambre, en tant qu'ils se rapportent au parc des Montagnes rocheuses, en conformité des prescriptions du paragraphe 3 de l'article 5, chapitre 60, S.R.C., 1906, les règlements du 21 juin 1909 intitulés: "Règlements des parcs nationaux du Canada", qui ont été adoptés à la date susmentionnée par Son Excellence le Gouverneur en conseil, en conformité de l'article 4 de la loi du parc des Montagnes rocheuses, chapitre 60 susdit.

Adopté.

AJOURNEMENT DU MERCREDI DES CENDRES.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) propose:

Que la Chambre, quand elle lèvera sa séance, mardi prochain, le 8 courant, soit et demeure ajournée jusqu'au jeudi, 10

LA COMPAGNIE ALLAN.

M. CROSBY: Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, j'aimerais savoir si les paquebots de la ligne Allan, subventionnée pour transporter le courrier au Havre, ont cessé de faire escale à Halifax et si, oui ou non, ils sont tenus d'y faire escale.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Je regrette de ne pouvoir répondre en ce moment; je donnerai le renseignement lundi prochain.

M. CROSBY: Je dois ajouter que le dernier paquebot de la ligne Allan, le "Corinthian", est arrivé à Saint-Jean avant-hier sans avoir fait escale à Halifax.

LES JEUNES ECLAIREURS (BOY SCOUTS.)

M. HUGHES: On m'a adressé la coupure suivante, prise dans le "Globe", de Toronto: On est à prendre, dit le "Daily Mail" de Londres, des dispositions pour permettre à un certain nombre de jeunes éclaireurs (boy